

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1. Applicabilité et définitions

1.1. Seules les présentes conditions générales s'appliquent - à l'exclusion de toutes autres - à toutes les offres, conseils et conventions conclus avec MUSTANG & CO SPRL, dont le siège est sis Avenue du Commerce 15, 7850 Enghien et dont le numéro d'entreprise est le 0807.655.058 (ci-après « MUSTANG & CO »).

1.2. Le « client » désigne la personne physique ou morale qui conclut un contrat avec MUSTANG & CO. Un « client consommateur » est une personne physique qui achète des produits de MUSTANG & CO et les utilise à des fins non professionnelles. Une « cliente-entreprise » est une personne physique ou morale qui poursuit un but économique de manière durable et à ce titre conclut un accord avec MUSTANG & CO.

3.1. Dans le cadre de la location de véhicules par MUSTANG & CO, le client est également dénommé le « locataire ».

3.2. Les « biens » ou le « bien » désignent les véhicules (ou pièces de voiture) que MUSTANG & CO propose à l'achat ou à la location.

3.3. Ces conditions générales peuvent toujours être consultées sur <https://mustangandco.com/cv-mentions/>.

3.4. Les conditions générales sont toujours mises à la disposition du client avant la conclusion du contrat.

### Article 2. Informations sur l'entreprise

2.1. MUSTANG & CO est une entreprise de vente au détail spécialisée dans la vente, la location et la réparation de Ford Mustang, Chevrolet et autres marques automobiles.

2.2. Il est possible de contacter MUSTANG & CO via le formulaire de contact sur le site (<https://mustangandco.com/contact/>) par courriel ([info@mustangandco.com](mailto:info@mustangandco.com)) ou par téléphone au 0032 (0) 475/65.63.40.

### Article 3. Conclusion et durée du contrat

3.1. Le contrat est conclu dès la signature du bon de commande par le client et MUSTANG & CO. L'accord et les termes et conditions restent en vigueur jusqu'à ce que toutes les obligations aient été remplies.

### Article 4. L'offre

4.1. L'offre de produit et l'offre de prix ne sont valables que pendant la durée expressément indiquée de l'offre et en tout cas jusqu'à épuisement du stock. A défaut de durée, l'offre n'engage MUSTANG & CO que pendant quinze (15) jours calendaires à compter de sa date d'émission.

### Article 5. Prix et paiement

5.1. Le prix est celui indiqué sur le bon de commande.

5.2. Le prix n'inclut pas la livraison et les autres frais, mais inclut la TVA.

5.3. Les catalogues, dépliants publicitaires, tarifs, etc. n'ont qu'une valeur indicative. Elles deviennent contraignantes lorsqu'elles sont expressément mentionnées dans le bon de commande.

5.4. Les prix sont basés sur la valeur actuelle des salaires et des matériaux. Si ces modifications sont apportées indépendamment de la volonté de MUSTANG & CO, MUSTANG & CO se réserve le droit d'ajuster les prix de manière proportionnée. Le client a le droit de résilier le contrat dans un délai de huit (8) jours après avoir été informé de ce changement de prix. Si MUSTANG & CO a déjà effectué des travaux avant le changement de prix, le client devra encore une indemnité pour les travaux déjà effectués.

5.5. Les modes de paiement suivants sont acceptés par MUSTANG & CO : espèces, virement bancaire et PayPal.

5.6. Ventes de voitures

L'acompte est mentionné sur le bon de commande et doit être payé dans les dix (10) jours suivant la signature du bon de commande. Le montant restant du prix total sera payé avant le début des travaux de restauration et en tout cas avant la livraison du bien, sauf indication contraire sur le bon de commande.

5.7. Réparations et entretien

Un devis est établi préalablement à la réalisation de la réparation/l'entretien. Cette estimation n'est qu'indicative et peut être modifiée à tout moment après un examen plus approfondi du véhicule et/ou le démontage de pièces. Le prix des réparations et/ou de l'entretien comprend la valeur des matériaux

et pièces utilisés, majorée du tarif horaire habituel et des éventuels frais annexes. Le prix des pièces neuves doit toujours être payé avant d'effectuer la réparation/l'entretien. MUSTANG & CO ne commencera la réparation/l'entretien qu'après paiement des pièces. Le montant restant sera facturé une fois la réparation/l'entretien effectué.

### Location

Lors de la réservation d'une voiture de location, le client paie l'acompte indiqué sur le bon de commande. Le solde restant sera versé le jour de la location, sauf mention contraire sur le bon de commande. Une caution locale de ... EUR est également facturée pour la location de voitures. Le client fournit à MUSTANG & CO la preuve de la constitution de la caution au moment de l'encaissement. MUSTANG & CO peut refuser la remise des clés tant que le locataire ne justifie pas de la caution locale.

### Article 6. Facturation

6.1. Toutes les factures de MUSTANG & CO sont payables à trente (30) jours calendaires, sauf si un délai de paiement différent est indiqué sur la facture.

6.2. Le client est toujours tenu de payer dans le délai de paiement. Tout retard dans l'exécution de la commande indépendant de la volonté de MUSTANG & CO ne pourra jamais justifier un retard de paiement d'une facture.

6.3. En cas de défaillance du client-consommateur, des frais de rappel de 7,50 € par rappel seront facturés à compter de l'expiration de la date d'échéance. A compter de l'expiration de l'échéance, des intérêts de retard seront également facturés au minimum 10% sur le montant de la facture (TVA incluse), ou au taux d'intérêt légal, si celui-ci est supérieur. De plus, une indemnité forfaitaire sera facturée, sans préjudice du droit de MUSTANG & CO de réclamer des dommages et intérêts plus grands si elle peut prouver un tel dommage. Les forfaits d'application sont les suivantes : 20,00 EURO si le solde restant due est égale ou inférieur à 150 EUR ou 30,00 EURO en plus d'un minimum de 10% du montant due sur la tranche allant de 150 EUR à 500 EUR si le solde restant due est entre 150,01 EUR et 500,00 EUR et 65 EURO de frais en plus de 5% d'indemnité sur la tranche au dessus de 500 EUR, si le solde restant due est d'au moins 500 EUR. Un montant maximum de 2000 EURO d'indemnité est d'application comme plafond. Cette disposition est réciproque et s'applique également si MUSTANG & CO doit quelque chose au client.

6.4. En cas de défaillance de la cliente-entreprise, des frais de rappel de 10 € par rappel seront facturés à compter de l'expiration de la date d'échéance. A compter de l'expiration de la date d'échéance, des intérêts de retard seront également facturés au minimum 10% sur le montant de la facture (TVA incluse), ou au taux d'intérêt légal, si celui-ci est supérieur. De plus, une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture (TVA comprise) sera facturée, avec un minimum de 250,00 EUR, sans préjudice du droit de MUSTANG & CO de réclamer des dommages et intérêts plus grands si elle peut prouver un tel dommage. Cette disposition est réciproque et s'applique également si MUSTANG & CO doit quelque chose au client.

6.5. En cas de non-respect des conditions de paiement convenues pour une facture par le client, toutes les factures impayées du client deviennent immédiatement exigibles et exigibles. En outre, MUSTANG & CO a le droit, sans mise en demeure ni intervention judiciaire, de suspendre la poursuite de l'exécution ou de considérer le contrat comme résolu, sans préjudice d'un recours de MUSTANG & CO en réparation du préjudice subi.

6.6. Les factures de MUSTANG & CO doivent être protestées dans un délai de huit (8) jours calendaires au moyen d'une lettre recommandée adressée au siège social. La facture est réputée expressément acceptée en l'absence de cette protestation.

6.7. En cas de liquidation, faillite ou sursis de paiement du client, les créances de MUSTANG & CO et les obligations du client seront immédiatement exigibles et exigibles.

6.8. Les paiements effectués par le client seront toujours imputés d'abord sur tous les intérêts et frais dus, puis sur les factures échues et exigibles les plus anciennes. Même lorsque le client signale que le paiement concerne une autre facture.

6.9. Tous les frais liés au recouvrement (extra)judiciaire sont à la charge du client.

### Article 7. Livraison

7.1. La livraison a lieu au siège de MUSTANG & CO, sauf accord contraire.

7.2. Le délai de livraison est toujours indiqué sur le bon de commande. Ce délai de livraison est toujours indicatif.

7.3. En cas de retard du fournisseur de MUSTANG & CO dans la livraison des matériels, pièces ou appareils nécessaires, indépendant de la volonté de MUSTANG & CO, l'obligation de MUSTANG & CO de livrer la commande est exceptionnellement suspendue. MUSTANG & CO vous en informera sans délai.

Si la livraison doit être effectuée au garage de MUSTANG & CO, MUSTANG & CO informera le client au moment où la marchandise est disponible. Le client sera invité à retirer la marchandise dans les dix (10) jours suivant la réception de cette notification. La livraison de la marchandise par MUSTANG & CO a lieu dès l'enlèvement effectif de la marchandise par le client. A défaut d'enlèvement dans le délai indiqué ci-dessus, MUSTANG & CO est en droit de facturer des frais de stockage (plein air) de 15 EUR TTC par jour. Le transport des marchandises enlevées par le client lui-même est entièrement à la charge, sous la responsabilité et aux risques du client.

Si la livraison est à effectuer à l'adresse du client ou tout autre lieu extérieur à l'établissement de MUSTANG & CO, le transport de la marchandise sera effectué à la demande du client par un transporteur désigné par MUSTANG & CO au risque du consommateur. Dans ce cas, la livraison des marchandises aura lieu au moment où les marchandises sont livrées à l'adresse du client ou à un autre endroit désigné par lui en dehors du point de vente et que le client reçoit les marchandises, après quoi le risque est transféré au client.

### Article 8. Réserve de propriété et transfert des risques

8.1. Tous les biens et matériels vendus restent la propriété de MUSTANG & CO jusqu'au paiement intégral du prix total, éventuellement majoré des intérêts moratoires et des frais supplémentaires.

8.2. Tant que le paiement intégral du prix n'a pas été effectué, le client ne peut transformer, aliéner, transférer, grever et/ou mettre de toute autre manière la marchandise à la disposition de tiers sous quelque forme et à quelque titre que ce soit.

8.3. Le risque de perte de matériel (par exemple par un incendie) ou de dommages qui pourraient être causés par un tiers (par exemple par un vol ou un vandalisme) est transféré au client dès la livraison de la marchandise ou, le cas échéant, lors de l'enlèvement de la marchandise à la consommation. Toutefois, si le client a chargé le transporteur de transporter la marchandise et que ce choix n'a pas été proposé par la société, le risque de perte ou de détérioration par des tiers est transféré au client dès la remise au transporteur.

### Article 9. Réparations et entretien

9.1. MUSTANG & CO effectuera toujours les réparations et l'entretien au mieux de ses capacités, de sa perspicacité et des exigences d'un bon travail. MUSTANG & CO mettra en œuvre tous les moyens possibles pour remplir les engagements, mais ces engagements ne peuvent être compris comme des obligations de résultat.

9.2. MUSTANG & CO offre un service gratuit pour les véhicules ayant parcouru 1 000 kilomètres après l'achat auprès de MUSTANG & CO, si le service a lieu avant que le client n'ait parcouru 1 500 kilomètres avec le véhicule. Cette inspection comprend une inspection générale, au cours de laquelle le véhicule est vérifié pour toute usure ou dommage. Cette inspection n'est pas un entretien (par exemple, le changement d'huile n'est pas inclus dans ce service).

9.3. Si lors de l'exécution de l'inspection, de l'entretien ou de la réparation, il apparaît que des travaux supplémentaires doivent être effectués, MUSTANG & CO en informera le client. Le client peut accepter les travaux supplémentaires par téléphone, courriel ou SMS. Les travaux supplémentaires, commandés verbalement ou par écrit avant ou pendant l'exécution des travaux, pourront toujours être facturés - quel que soit le prix repris dans le cahier des charges.

### Article 10. Location

#### 10.1. État du véhicule

Lors de la remise du véhicule, les dommages préexistants sont mentionnés dans une annexe au contrat de location. Le locataire doit vérifier le véhicule pour des dommages supplémentaires avant la première utilisation et le signaler à MUSTANG & CO si nécessaire.

10.2. Les véhicules sont livrés au locataire avec le plein de carburant. Le locataire s'engage à restituer le véhicule loué avec le réservoir plein, ou à prendre en charge les frais de ravitaillement.

#### 10.2. Utilisation du véhicule

Le locataire s'engage à respecter les prescriptions réglementaires et techniques relatives à l'utilisation du véhicule, à s'assurer que le véhicule est en état de sécurité routière, à bien verrouiller le véhicule, à ne pas fumer dans le véhicule et à manipuler le véhicule avec précaution. Le locataire supporte les frais de stationnement et les frais liés à l'utilisation des routes à péage.

Le véhicule ne peut être conduit que par le locataire mentionné dans le contrat de location.

Le locataire doit être en mesure de présenter un permis de conduire valide et une carte d'identité.

La voiture ne doit jamais être utilisée ou modifiée à des fins interdites par la loi ou par le contrat de location ou pour lesquelles elle n'a pas été conçue ou prévue par le constructeur. A titre d'exemple, sont strictement interdits, sans que cette liste soit exhaustive :

- Courses de vitesse, rallyes, essais routiers et toutes formes de sports mécaniques ;
- Participer à des émeutes, attentats et violences collectives ;
- Cours de conduite payants ;
- Le transport de substances dangereuses ou explosives ;
- Surcharger le véhicule en dépassant la limite autorisée (passagers, matériel...);
- Remorquer, pousser ou tirer d'autres véhicules ;
- Transport payant de personnes (compagnie de taxi ou autre) ou de marchandises, quel que soit le mode de remboursement direct ou indirect ;
- Le placement ou l'intégration d'accessoires ou d'équipements qui ne sont pas approuvés par le constructeur ou qui ne sont pas compatibles avec le concept et les caractéristiques du véhicule.

En cas d'accident ou de dégâts, le locataire est tenu d'accomplir toutes les formalités. Il dégage la voie, remplit le plus précisément possible la fiche européenne de collision, prend des photos et, si nécessaire, note les coordonnées des témoins. En cas de discussion, de danger ou de délit de fuite, il doit toujours informer la police et/ou les services d'urgence. Le locataire s'assure également qu'une nouvelle diminution de la valeur de la voiture n'est pas possible ou limitée et prend les mesures de protection appropriées à cette fin. Le locataire se ménagera des chances de recours auprès de tiers (par exemple, en ne reconnaissant pas une erreur ou en ne proposant ou ne promettant en aucun cas un règlement amiable). Le locataire en informe immédiatement MUSTANG & CO.

10.3. **Responsabilité et assurance**

13.2.

Le locataire doit restituer le véhicule dans l'état dans lequel il l'a reçu. Le locataire est, conformément aux règles générales de responsabilité, responsable des dommages ou de la perte du véhicule, ainsi qu'en cas de non-respect des dispositions du contrat de location. Le locataire est responsable de tous les dommages subis par MUSTANG & CO du fait de tout événement durant la période de location ainsi que de tous les dommages liés de quelque manière que ce soit à la location du véhicule.

Les prestations de location comprennent une assurance responsabilité civile, conformément à la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs. Toute utilisation contraire au contrat de location est exclue de l'assurance.

13.3.

En cas d'application d'une franchise incluse dans une police d'assurance, la franchise est toujours à la charge du locataire.

Concernant les véhicules déposés à l'entretien et réparation, ils ne sont pas assurés contre le vol, l'incendie, dégâts naturels, ou vandalisme lors de la durée des réparations. Le propriétaire est responsable d'assurer son véhicule pour ce type de couverture.

**Article 11. Evénements**

11.1.

MUSTANG & CO organise des rendez-vous automobiles, des rassemblements et d'autres événements liés aux voitures qu'il vend (par exemple, des expériences de cinéma drive-in).

11.2.

L'inscription et le paiement de ces événements se font via le site internet (<https://event.mustangandco.com/>). Les billets sont payables en espèces. Après paiement, le client reçoit les billets achetés par courriel. Le client est responsable de la garde des billets. En cas de perte ou de vol, les billets ne seront pas remboursés. Si le client ne reçoit pas les billets après paiement ou si le client rencontre des problèmes lors de l'achat des billets, il peut contacter MUSTANG & CO par courriel ([info@mustangandco.com](mailto:info@mustangandco.com)) ou par téléphone au numéro 0032/475656340.

11.3.

Il n'y a pas de droit de rétractation pour les billets achetés par date. Les billets ne sont donc ni échangeables ni remboursables.

11.4.

MUSTANG & CO met à disposition sur son site Internet toutes les informations nécessaires (par exemple lieu, horaire et prix) concernant ces événements. Des informations mises à jour peuvent également être trouvées sur le site Web de MUSTANG & CO (<https://mustangandco.com/>) et sur sa page de médias sociaux (<https://www.facebook.com/mustangandco/>). Le client sera également informé par courriel. Il appartient au client de consulter régulièrement les informations les plus récemment modifiées, notamment le jour de l'événement. Le client est également responsable de la communication de (les modifications de) ses coordonnées en temps voulu et de manière correcte, afin que le client puisse être informé rapidement et correctement de l'événement.

Les billets peuvent être vendus sous réserve de certaines restrictions d'entrée ou d'utilisation telles que, mais sans s'y limiter, une vue restreinte, des emplacements avec un âge minimum d'entrée, des sièges non contigus, etc. Il est de la responsabilité du client de s'assurer qu'il a lu toutes les informations sur le site concernant ces restrictions au moment de l'inscription à l'événement.

**Article 12. Conformité visible**

Les réclamations pour conformité ou vices apparents lors de la livraison/enlèvement doivent parvenir à MUSTANG & CO dans les 24 heures suivant la livraison/enlèvement. Les protestations ne suspendent pas les obligations de paiement. Lors de la livraison/récupération de la marchandise, le client est tenu de vérifier la conformité de la marchandise (ceci inclut le contrôle de la qualité ainsi que la quantité de la marchandise). Le client doit immédiatement avvertir MUSTANG & CO par écrit (par courrier ordinaire : MUSTANG & CO BV, Avenue du Commerce 15, 7850 Enghien ou par courriel : [info@mustangandco.com](mailto:info@mustangandco.com)) s'il constate un défaut apparent sur la marchandise livrée. Si des défauts apparents ne sont pas signalés par écrit dans les 24 heures suivant la livraison, le client est réputé avoir accepté et approuvé les marchandises livrées. Si le client formule une réclamation et que cette réserve est considérée comme justifiée par MUSTANG & CO après enquête, le client a droit à une indemnité raisonnable (qui ne pourra jamais excéder le prix payé par le client pour l'article en cause), dans la mesure où le la réparation gratuite ou le remplacement du bien en question n'est pas possible.

**Article 13. Garantie**

Dans le cas de l'achat de biens, une garantie légale d'un (1) an à compter de la livraison s'applique au client-consommateur. Dans ce cas, le client-consommateur doit signaler le défaut à MUSTANG & CO dans les meilleurs délais par lettre recommandée et en tout état de cause, sous peine de déchéance, dans les deux (2) mois suivant la découverte du défaut.

La garantie ne couvre jamais les dommages ou les défauts résultant de l'usure, des soi-disant « pièces d'usure » (telles que les pneus et les freins), d'une utilisation imprudente ou d'actes de tiers. La garantie ne couvre pas les défauts dus à des dommages de transport qui échappent à la responsabilité de MUSTANG & CO, une mauvaise installation ou montage par le client lui-même, une mauvaise utilisation, un manque d'entretien ou le non-respect des instructions d'utilisation ou de montage par le client. Le droit à la garantie s'éteint si le défaut et/ou le dommage est causé par des réparations ou des interventions de tiers, ou si les produits ont été fournis avec des accessoires ou des pièces non originaux qui ont causé le défaut et/ou le dommage. Le client n'a pas droit à une garantie si la livraison d'un bien est subordonnée à la prestation de services, par exemple dans le cadre de la réparation d'un véhicule.

Après avoir pris connaissance du défaut, le client s'engage à prendre les précautions nécessaires pour ne pas aggraver les dommages causés par le défaut. Le cas échéant, il cessera d'utiliser le véhicule. La garantie ne couvre pas les dommages causés par le non-respect de ces précautions par le client.

Les vices apparents qui existaient au moment de la livraison et que le client pouvait raisonnablement identifier après vérification, doivent être signalés dans les 24 heures suivant la livraison. Les réclamations soumises après ce délai ne seront plus prises en compte et les défauts concernés seront considérés comme acceptés.

MUSTANG & CO garantit également au client la garantie légale des vices cachés, telle que prévue aux articles 1641 à 1649 du (ancien) Code civil, si le vice caché existait au moment de la livraison et si le défaut rend le bien impropre à l'usage auquel il est destiné ou réduit considérablement son utilisation. Tout vice caché doit être notifié à MUSTANG & CO dans les plus brefs délais par lettre recommandée à compter du moment où le client a découvert le défaut, ou aurait normalement dû le découvrir. En cas de vice caché avéré, le client a le choix soit de rendre le bien et se faire restituer le prix, soit de garder le bien et se faire restituer une partie du prix, soit de réparer ou remplacer gratuitement le bien.

**Article 14. Responsabilité**

MUSTANG & CO n'est responsable que si une faute grave et/ou une fraude a été prouvée à son encontre, mais pas en cas de faute mineure. Il en est de même si MUSTANG & CO fait appel à des sous-traitants.

Sans préjudice des dispositions légales impératives, la responsabilité de MUSTANG & CO est limitée à :

- L'indemnisation du préjudice de l'acheteur résultant directement et uniquement des manquements contractuels de MUSTANG & CO et/ou des vices constatés sur la marchandise.

16.6.

- Jusqu'au montant du prix total des biens ou des services indiqués dans l'accord entre les parties.

16.7.

MUSTANG & CO ne pourra jamais être tenue de verser une indemnisation pour les dommages immatériels, consécutifs et/ou indirects, tels que, mais sans s'y limiter, la perte de revenus.

Si MUSTANG & CO constate au cours de l'exécution d'un entretien et/ou d'une réparation que des travaux supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement du véhicule ou au respect des règles de sécurité, il en informera le client. Si le client s'oppose ultérieurement à l'exécution de ces travaux, MUSTANG & CO ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée au regard de son obligation de conseil et de résultat. Dans ce cas, le client garantira également MUSTANG & CO contre les réclamations de tiers.

**Article 15. Force majeure**

MUSTANG & CO ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles pour cause de force majeure.

En cas de force majeure :

- a) MUSTANG & CO informera le client ; et ;
- b) Les obligations de MUSTANG & CO en vertu du contrat seront suspendues et le délai d'exécution des obligations sera prolongé de la durée de la situation de force majeure. Lorsque la situation de force majeure affecte la livraison de la marchandise, MUSTANG & CO fixera une nouvelle date de livraison avec le client après la fin de la situation de force majeure.

**Article 16. Résiliation de l'accord et suspension des engagements**

En cas de non-paiement du client à l'échéance, de défaillance du client, quelle qu'en soit la cause, ou en cas de non-respect d'une seule obligation contractuelle ou de tout autre manquement grave du client, MUSTANG & CO se réserve le droit de :

- Soit suspendre unilatéralement l'exécution de toutes les obligations, et ce après mise en demeure préalable, après laquelle le défaut n'a pas été entièrement remédié dans un délai de sept (7) jours calendaires, et sans que cela soit un motif pour le client de réclamer une indemnité, mais sans préjudice au droit de MUSTANG & CO de réclamer une indemnisation complémentaire ;
- Soit de résilier le contrat unilatéralement, sans autorisation judiciaire préalable et après mise en demeure préalable après laquelle il n'aura pas été entièrement remédié à l'inexécution du contrat dans un délai de sept (7) jours calendaires, sans préjudice du droit de MUSTANG & CO de réclamer une indemnité complémentaire.

Les manquements graves de la part du client incluent dans tous les cas :

- Défaut de fournir les informations nécessaires à MUSTANG & CO et/ou fournir des informations incorrectes de sorte que MUSTANG & CO ne puisse pas exécuter le contrat ;
- Non-paiement à temps des factures de MUSTANG & CO ;
- Non-respect des présentes conditions générales ;
- Un manque général de coopération de la part du client.

En cas de défaillance ou de manquement grave du client, le client doit également à MUSTANG & CO une indemnité forfaitaire de 6% du prix total (TVA incluse). MUSTANG & CO a toujours le droit de réclamer une indemnité complémentaire si le préjudice réel subi dépasse cette indemnité forfaitaire. MUSTANG & CO a également le droit de facturer les services déjà livrés et les frais engagés et de retenir l'acompte.

Toute dissolution ou résiliation unilatérale illégale ou irrégulière du contrat par le client donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable à une indemnité de rupture égale au montant de l'avance, sans préjudice du droit de MUSTANG & CO de revendiquer les travaux déjà exécutés et facture, quel que soit le stade d'exécution.

Si la commande/réservation concernée (en cas de location) n'a pas encore commencé, compte tenu du non-paiement de la facture d'acompte conformément à l'article 5, le client sera redevable d'une indemnité administrative de 75,00 EUR, compte tenu des activités déjà menées par MUSTANG & CO.

Si MUSTANG & CO a subi un dommage supplémentaire à la suite d'une résiliation illégale du contrat par le client, il pourra récupérer ce dommage auprès du client.

Le client a le droit de résilier le contrat par lettre recommandée avec effet immédiat si MUSTANG & CO manque gravement à ses obligations au titre du

contrat et si MUSTANG & CO n'a pas tenté de remédier à ce(s) manquement(s) dans un délai de sept (7) jours après le client a signalé ce(s) défaut(s). Dans ce cas, le client a droit à une indemnisation de 6% du prix total (TVA incluse).

16.8. **Location**

Sans préjudice des dispositions des articles 16.1 à 16.7, chaque partie a la faculté de résilier le contrat en cas de location de véhicule. L'annulation doit être faite par lettre recommandée. Si le locataire résilie le contrat de location après réservation dans les 48 heures précédant la prise en charge du véhicule, l'acompte est définitivement acquis. Si le véhicule a déjà été mis en service, le prix de la location reste dû au prorata de l'utilisation déjà effectuée.

16.9. **Événements**

Sans préjudice des dispositions de l'article 16.1-16.7, les dispositions suivantes s'appliquent en cas d'annulation, de déplacement ou d'aménagement substantiel d'un événement :

- **Annulation de l'événement** : en cas d'annulation d'un événement, le client pourra obtenir le remboursement du prix du billet (hors frais de transaction et de livraison). Si un événement était prévu sur plusieurs jours et qu'un ou quelques jours seulement de l'événement sont annulés, le client aura droit à un remboursement au prorata du prix du billet.

- **Modification du contenu de l'événement** : si le contenu, en raison d'un changement, s'écarte de ce à quoi le client pouvait raisonnablement s'attendre, le client peut obtenir un remboursement. Le client devra informer MUSTANG & CO de sa préférence pour un remboursement. Si le client n'a pas notifié cette préférence au moins vingt-quatre (24) heures avant l'événement, MUSTANG & CO considérera sa présence comme confirmée et aucun remboursement ne sera possible.

- **Reprogrammation de l'événement** : Si un événement est reprogrammé, MUSTANG & CO offrira au client un billet pour l'événement reporté de la même valeur que le billet initialement acheté. MUSTANG & CO indiquera par la présente un délai dans lequel le client devra informer MUSTANG & CO qu'il ne pourra être présent à la date reportée. Si le client avertit MUSTANG & CO dans ce délai, il pourra obtenir le remboursement du prix du billet (hors frais de transaction et de livraison).

**Article 17. Traitement des données à caractère personnel**

17.1. S'agissant du traitement des données personnelles aux fins de l'exécution du contrat par MUSTANG & CO, MUSTANG & CO agira en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement européen général sur la protection des données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi belge du 30 avril 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

17.2. Les activités de traitement, les droits accordés au client dans ce contexte et toutes les autres informations relatives à la protection des données sont décrits plus en détail dans la déclaration de confidentialité de MUSTANG & CO qui peut être consultée sur <https://mustangandco.com/wp-content/uploads/2022/03/politique.pdf>.

17.3. Pour toutes autres demandes ou questions concernant le traitement des données personnelles du client, le client peut contacter [info@mustangandco.com](mailto:info@mustangandco.com).

**Article 18. Droit applicable, litiges et juridiction compétente**

18.1. Le droit belge s'applique à tout accord, offre ou conseil, sans préjudice du droit des consommateurs domiciliés hors du territoire belge d'invoquer les dispositions impératives de leur droit national.

18.2. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'extinction des présentes conditions générales et des contrats auxquels s'appliquent les conditions générales sera, au choix du demandeur, soumis à la compétence des tribunaux du siège social de MUSTANG & CO sans préjudice du droit des consommateurs de se prévaloir des dispositions de l'article 624 du Code judiciaire.

18.3. En cas de réclamations ou d'insatisfaction quant à l'exécution du contrat par MUSTANG & CO, MUSTANG & CO vous encourage à la contacter en premier lieu (par courrier, courriel ou téléphone), afin d'avoir une réponse rapide trouver une solution à votre plainte.

18.4. Toutes expertises en cas de litige doivent avoir lieu au siège social (Avenue du commerce 15, 7850 Enghien, Belgique), qu'il s'agit d'une expertise amicale, contradictoire ou judiciaires. Le transport du véhicule jusqu'au siège social est à charge du propriétaire du véhicule. Les horaires pour les expertises sont du lundi au jeudi entre 8h30 et 10h30.

**Article 19. Provisions finales**

Si des conditions particulières figurent sur le devis, la facture ou le contrat et que ces conditions diffèrent des conditions générales, ces conditions particulières prévalent sur les conditions générales, bien que les autres conditions générales prévalent effet supplémentaire et restent applicables sans délai. Les conditions générales ou conditions d'achat du client ou d'un tiers ne sont en aucun cas applicables dans les relations entre le client et MUSTANG & CO.

Les dispositions de l'intégralité de l'accord entre le client et MUSTANG & CO sont dissociables et si une ou plusieurs de ces dispositions sont déclarées invalides, cela n'affectera pas la validité des dispositions restantes.

Si une disposition est jugée excessivement large ou nulle et non avenue, la disposition sera, nonobstant ce fait, exécutoire dans la mesure maximale permise par la loi. Si une disposition est jugée totalement invalide, la disposition sera remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'effet économique et de l'intention des parties de la disposition invalide.